

## PROFESSIONS

## Les plus qu'avocats... 26417

L'essentiel

**Au procès des pirates somaliens du *Tribal Kat* qui s'est déroulé aux assises de Paris en avril dernier, douze secrétaires de la conférence passionnés par leur métier ont fait bien plus que défendre leurs clients en justice. Ils se sont battus pour les empêcher de mourir.**

Reportage par  
Olivia DUFOUR

Le procès du *Tribal Kata* commencé le 29 mars par une image. Celle de sept somaliens, jeunes, minces, vêtus de survêtements, encadrés par des gendarmes en noir. Ils sont dans un box vitré. Les reflets empêchent de bien les voir. Dans la salle 3 des assises de Paris, tous les regards convergent vers eux, ceux des juges, des jurés, des victimes et ceux des journalistes perchés sur une mezzanine. Assis devant eux, il y a 12 avocats, 12 jeunes hommes et femmes en robe noire qui forment un rempart. À 6 000 kilomètres de chez eux, dans un monde hostile qui les considère comme des criminels, dont ils ne parlent pas la langue ni ne comprennent la culture, ces sept somaliens poursuivis pour piraterie, pillage, enlèvement et séquestration ont des défenseurs, des alliés, et même bien plus que cela.

## TIRS DE KALACHNIKOV

Ils sont jugés pour avoir, le 8 septembre 2011, au large des côtes somaliennes, attaqué le catamaran d'Évelyne et Christian Colombo. Lui est un infirmier de profession et marin passionné. Ils habitent Toulon. À 50 ans, ils ont tout quitté, maison, amis, enfants, pour réaliser leur rêve : un tour du monde de dix ans sur le bateau qu'ils ont construit. Le rêve s'est arrêté le 8 septembre en milieu d'après-midi, juste après la sieste, quand ils ont entendu des bruits de balles sur la coque. Christian Colombo est tué d'une balle de kalachnikov en pleine tête. Son épouse dans un état second a noté sur le journal de bord : « 16h15 Christian est décédé ». Les pirates pillent le bateau, ils emportent tout, ordinateurs, argent, enfilent les vêtements de leur victime, forcent Évelyne à ôter ses bijoux. Puis ils poussent le cadavre du mari à la mer et emmènent l'épouse dans leur barque. Elle passera deux jours recroquevillée sous une bâche à l'avant du bateau, dans 30 cm d'eau. L'armée espagnole intervient, tue deux pirates, la libère et arrête les sept autres. S'ils ne sont pas poursuivis pour la mort de Christian Colombo c'est qu'il est acquis que les pirates tués étaient les chefs et vraisemblablement les auteurs du tir mortel.

## IMPOSSIBLE DE FAIRE UN TRAVAIL D'AVOCAT

Ils sont remis aux autorités françaises, amenés en France, placés en garde à vue. Le plus âgé est né en 1983, le plus jeune sans doute en 1996. Leurs avocats parisiens les rencontrent à l'issue de cette garde à vue. C'est une défense peu ordinaire que celle d'accusés dans un procès aux assises de piraterie somalienne. « Quand nous sommes arrivés dans la galerie de l'instruction, nous avons trouvé des hommes tous habillés du même survêtement blanc,

beaucoup étaient blessés. Ils essayaient de faire bonne figure. Ils nous souriaient, se souvient Élise Arfi, l'avocate de l'un d'entre eux. En réalité, ils étaient perdus. Il était impossible de faire un travail d'avocat avec eux. Tout le monde sait ce qu'est un juge d'instruction, une mise en examen, même les étrangers, les plus démunis ; eux ne comprenaient rien ». Il est vrai que la plupart ne savent ni lire ni écrire. À cela s'ajoute le choc culturel qui est immense. Ils diront plus tard qu'ils n'avaient jamais vu de bâtiments à plusieurs étages, ni de lumière électrique brillant en continu. Quand on leur demande où ils sont nés, l'un d'entre eux répond « sous un arbre », l'autre « dans un lieu qui n'a pas de nom ». Le client d'Élise Arfi lui a été attribué par le hasard. Il s'appelle Fahran, dit avoir seize ans et porte en effet sur son visage arrondi des traces d'enfance. Les somaliens sont tous nés le 1<sup>er</sup> janvier, par défaut, car ils connaissent l'année mais rarement le jour exact de leur naissance. Fahran n'a que très peu dormi depuis son arrestation, il se plaint d'entendre des bruits dans sa tête et réclame de pouvoir appeler sa mère pour la prévenir de ce qui lui est arrivé. « Dès la première visite à Fresnes, j'ai compris que ça n'allait pas bien se passer. Il était évident qu'il ne s'adaptait pas. Tout lui faisait peur, il pleurait » se souvient son avocate. Le problème des somaliens, c'est qu'ils ne parlent pas le français ni aucune autre langue pratiquée en prison, ce qui les condamne à l'isolement total. Les seuls avec qui ils pourraient communiquer sont les autres accusés, mais cela le juge ne le veut pas. Fahran est donc tout seul dans sa cellule. Terrifié. « La prison est un univers très codé, il faut apprendre les règles pour tout : prendre une douche, téléphoner, cantiner. Lui ne savait rien faire de sorte que sa vie était un enfer » raconte Élise Arfi. L'administration pénitentiaire elle-même convient que le risque de suicide est élevé et décide de le mettre dans la même cellule qu'un somalien accusé dans une autre affaire de piraterie, celle du *Carré d'as*.

“ Dans ce dossier, tout le monde est sorti de son rôle, tout le temps ”

## PAUVRES PARMIS LES PAUVRES

Ça va un peu mieux, mais Fahran est obsédé par la nécessité d'appeler sa mère que nul n'est parvenu encore à joindre. « Face à sa détresse, lors d'une audition le juge d'instruction lui a tendu spontanément son téléphone », se souvient son avocate. « Il a enfin réussi à joindre sa mère. Dans ce dossier, tout le monde est sorti de son rôle, tout le temps ». L'autre problème des somaliens incarcérés en France, c'est leur pauvreté absolue. Il existe bien une

petite communauté somalienne en France, mais elle aide peu par crainte d'être assimilée aux pirates, très mal vus en Somalie. « J'en ai vu des personnes démunies à l'AJ, il fut un temps notamment où il y avait beaucoup de roms dans les prisons françaises, mais ils avaient leur famille, ils s'entraidaient. Cet état de dénuement est inimaginable. Déjà dans leur pays ils font partie des pauvres parmi les pauvres, mais ici, dans une prison française, c'est pire » explique Élise Arfi. Fahran bénéficie du statut d'indigence carcérale, ce qui lui donne droit à la somme de 20 € par mois, presque rien mais assez pour passer un appel téléphonique, acheter un paquet de biscuits. Un jour, il reçoit une petite aide de la communauté somalienne, ce qui entraîne la suspension de l'aide d'État pendant trois mois. C'est le règlement. L'avocate proteste, sans succès. C'est à ce moment-là qu'elle a commencé à lui donner de l'argent. Elle n'est pas la seule. Rachel Lindon a participé à trois procès de piraterie somalienne. Elle aussi a prêté de l'argent à son client, Abdurahman Ali Samatar, qu'elle défendait aux côtés de Martin Pradel dans l'affaire du *Ponant* : « il a été acquitté et nous a tout remboursé quand il a obtenu son indemnisation. Elle n'était pas bien grosse vu qu'en Somalie il gagnait moins de un dollar par jour. Parfois on ne veut pas croire qu'ils sont si pauvres, ce n'est pas une excuse nous oppose-t-on, et parfois cela arrange bien la justice qu'ils le soient ! ».

**“ Chaque avocat est parvenu au fil des débats et surtout lors des plaidoiries de la défense à changer un « pirate n° » en un homme doté d'un nom, d'un visage, d'une histoire et d'un destin ”**

### PSYCHOSE CARCÉRALE

Pendant les quatre ans et demi que dure sa détention provisoire, Fahran fait une dizaine de tentatives de suicide. « Et des violentes, à chaque fois il s'en est sorti in extremis. Il s'est pendu avec une couverture, a avalé de l'eau de javel. En fait, il ne se passait pas une semaine sans un incident. Je lui remontais le moral comme je pouvais, en lui disant que non, il n'allait pas mourir sans revoir sa mère, qu'il devait tenir, qu'il allait s'en sortir, confie Élise Arfi. J'avais honte à l'époque, car je savais que je lui mentais, qu'il n'avait aucune chance. Il faut croire qu'à force de dire les choses, on finit par s'en convaincre ». Très vite son client devient le souffre-douleur des surveillants. On le prive de douche, on lui confisque ses disques de musique somalienne, la seule chose qui le rattache à son pays, on le prive des chaussures offertes par un codétenu pour remplacer les siennes qui n'ont plus de semelles. On lui casse même le bras sous prétexte de le maîtriser. Mais le pire est à venir. Un jour son avocate va lui rendre visite comme elle le fait tous les 15 jours voire toutes les semaines quand elle le peut, on lui répond qu'il est hospitalisé. Quand elle arrive enfin à le voir, son client refuse de lui parler ainsi qu'à l'interprète. Élise Arfi ne comprend pas. Alors, il ôte sa chemise et montre une cicatrice de 50 cm de long sur son torse. L'avocate découvre qu'on lui a retiré un poumon. « On lui a sauvé la vie », expliquent fièrement les médecins. Sans doute. Le problème c'est

que l'on n'a pas pensé à faire venir un interprète pour lui expliquer ce qu'il avait et l'intervention que l'on jugeait nécessaire de pratiquer. Du coup, il est persuadé d'être la proie de voleurs d'organes. Et tout le monde est suspect à ses yeux, à commencer par son avocate. « Il faut relire les réflexions de Foucault sur l'assujettissement du corps du détenu. Les personnes incarcérées ne disposent pas de la libre disposition de leur corps, c'est très dur à supporter. Et à lui, on lui retire un organe vital, sans rien lui expliquer, comment ne pas devenir fou ? » s'interroge Élise Arfi. Le jour où il sort de l'hôpital, on le met en cellule avec deux gros fumeurs. Depuis son opération, il respire mal alors il proteste : 20 jours de mitard. On le retrouve pendu avec sa couverture. Son avocate obtient son transfert à la Santé où il y a notamment une remarquable équipe psychiatrique. Il fera même un séjour à Sainte Anne. « Sans menottes, et dans un quartier non sécurisé. Il n'a même pas pensé à s'échapper, il avait perdu jusqu'à l'instinct de la liberté » confie son avocate. À la suite d'un épisode violent lors d'une confrontation, elle obtient la désignation d'un expert psychiatre. Ses conclusions sont formelles : Fahran a développé une psychose délirante, il est atteint de schizophrénie. Ça se soigne mais ça ne se guérit pas. Élise Arfi endure tout, les crises de larmes et les crises de rage. « C'était insupportable d'aller le voir je ne sais pas comment elle a tenu, moi je ne pouvais plus » confie l'interprète somalien qui avoue avoir accumulé les actes manqués à l'époque, se trompant de prison ou de jour. Fahran n'est pas le seul que la prison a rendu fou. Augustin d'Ollone qui défendait l'un des pirates du *Tribal Kat* se souvient de son client dans le dossier du *Ponant*, Abdulqader Guled Said : « À son arrivée à Fleury, un détenu lui fait le signe de la gorge tranchée. Il ne va plus cesser d'avoir peur qu'on lui coupe la tête. Lui aussi est seul en cellule, pour éviter toute collusion avec les autres pirates. Il a développé une psychose carcérale qu'on nomme syndrome de Ganser. Il entendait des voix, c'est la solitude qui rend fou. Il a tenté de se suicider en avalant une bouteille de shampoing ». Il voit un psychiatre, trois fois, sans interprète. C'est en arrivant à La Santé que lui aussi est pris en charge. Augustin d'Ollone salue le docteur Myriam Zachs qui a fait son métier, et bien plus, pour les maintenir en vie. Le premier client de Rachel Lindon aussi, Youssouf Mohamed Ahmed accusé dans l'affaire du *Carré d'As*, a souffert de troubles psychiatriques : « Je ne sais pas si c'était un syndrome carcéral, plutôt une grosse dépression. Il a été soigné par des psychiatres qui n'ont pas jugé nécessaire de faire venir un traducteur ». Elles sont décidément originales les pratiques médicales en milieu carcéral...

### DÉFENSE INTERDITE

Dans la salle numéro 3 des assises de Paris, le procès du *Tribal Kat* suit son cours. Seul au fond du box, le « petit » - comme l'appellent les autres accusés - se tient silencieux, assommé par les médicaments. C'est un procès blanc, froid comme la glace, piloté par un président distant, face à une victime ouvertement hostile aux accusés et sourde à leurs demandes de pardon. Évelyne Colombo est simplement venu leur dire « vous êtes des assassins ». Tout le reste lui est insupportable. À ses côtés, le frère de la victime arbore un tee-shirt bleu marine et son blouson assorti sur lesquels on a brodé en grandes lettres jaune d'or « Tribal Kat ». Les deux filles de Christian Colombo

éclatent souvent en larmes. Leur mère ne cille pas, toute à sa colère, elle leur serre simplement la main à la briser, l'autre main coincée entre ses cuisses croisées, le regard fixé sur la cour. Les trois femmes ne supportent pas l'attention que l'on prête aux « assassins ». Leurs avocats non plus qui n'auront de cesse de contester insidieusement le droit des accusés de se défendre, trouvant un soutien de taille dans l'avocate générale. Quand les avocats font diffuser un reportage du grand reporter Paul Moreira sur les déchets toxiques déversés par la mafia sur les côtes somaliennes, *Toxic Somalia* (2010), les accusés observent fascinés ses images de leur pays, les premières depuis plus de quatre ans. Elles sont laides. On y voit de petits enfants hospitalisés dont il a fallu percer l'aïne pour leur permettre d'uriner car les déchets toxiques sont à l'origine de malformations abominables. À en croire les avocats de la partie civile, ce document n'a rien à voir avec l'assassinat de Christian Colombo, pas plus que le fait que les accusés pesaient 50 kilos pour 1m80 à leur arrivée en France, qu'à moins de 30 ans ils n'ont plus de dents, que leur pays n'a plus d'État, qu'y règnent la guerre et la famine, que ses eaux très poissonneuses sont pillées par les grands thoniers occidentaux et ses côtes transformées en poubelles radioactives... C'est même pour défendre leur pêche que les premiers pirates seraient apparus. Depuis, c'est vrai, de véritables réseaux criminels ont pris la main, avec des investisseurs qui fournissent les armes et les bateaux à des recruteurs sans scrupules qui arpentent les plages pour trouver de la main d'œuvre. Le travail de la défense consiste à démontrer que ces « pirates » sont en réalité des pauvres hères prêts à tout pour gagner 100 dollars. « C'est une telle somme là-bas que Fahran pensait qu'il pourrait s'acheter un garage » plaide son avocate. Lors des premiers jours du procès, les accusés n'étaient que des pirates affublés d'un numéro, celui que l'enquête leur avait attribué sur les photos de leur skiff prises depuis l'hélicoptère de l'armée espagnole. Chaque avocat est parvenu au fil des débats et surtout lors des plaidoiries de la défense à changer un « pirate n° » en un homme doté d'un nom, d'un visage, d'une histoire et d'un destin. Mais c'est Élise Arfi qui a fait basculer le procès. Quand est venu le moment de plaider, elle a seulement raconté avec des mots simples l'histoire de Fahran, cet adolescent qu'une expertise scientifiquement discutable des cartilages a présenté comme un majeur, qui a perdu un doigt, à qui l'on a cassé un bras, ôté un poumon et que son séjour en prison a finalement rendu fou. « Il n'a que moi, je suis la seule à aller le voir, la seule à lui donner de l'argent, la seule pour qui sa vie a de l'importance ». Un silence absolu règne dans la salle. Tout le monde a compris qu'il se passe à cet instant quelque chose d'extraordinaire qui dépasse l'exercice « classique » de la défense aux assises. « On devrait se poser la question d'un système pénal qui fabrique des fous », plaide l'avocate qui s'interroge : « quel est le sens d'une justice qui enferme un malade mental en prison avec pour seul horizon de prendre des médicaments 18 heures par jour ? ». Il y a tellement de sincérité, tellement d'émotion contenue dans ces paroles que l'on craint de voir l'avocate se briser ou bien éclater en sanglots. Mais elle tient. Et conclut en citant Camus « au fond des prisons le rêve est sans limite, son rêve à lui est de pouvoir retourner en Somalie ». Il est tard, l'audience s'achève. L'avocate ôte sa robe, abandonne ses confrères

qui discutent de la suite des débats et sort discrètement de la salle d'audience. Elle pleure.

### C'ÉTAIT ÇA OU IL MOURAIT !

Mercredi 13 avril, 20 heures, les téléphones portables vibrent, il est l'heure d'aller entendre le verdict. L'avocate générale avait requis des peines allant de 16 à 22 ans, les jurés ont tranché : six à quinze ans. Fahran a bénéficié de la condamnation la plus légère. Il ne comprend pas il est drogué, perdu au milieu de nulle part. Les autres ne sont guère en meilleur état. Cela fait trois semaines que les sept accusés sont réveillés avant l'aube pour subir fouilles et contrôles, qu'ils passent des heures à attendre avant d'arriver au palais, et qu'ils rentrent passé minuit en cellule. Ils n'ont dormi que trois ou quatre heures par nuit. Quand son avocate lui explique qu'il va bientôt rentrer chez lui, il répond simplement « Quand est-ce que je vais voir maman ? »

“ *Bien sûr qu'on fait plus que notre métier, surtout quand il faut gérer l'après* ”

Il sortira en août. Mais rien n'est réglé pour autant. Les avocats du *Ponant* et du *Carré d'As* le savent bien. On ne peut pas renvoyer les accusés en Somalie quand ils sortent car leur vie y est en danger. Mais en France, ils sont condamnés à n'être personne, nulle part, à perpétuité. Toutes les demandes d'asile faites au nom de ceux qui avaient été condamnés n'ont abouti nulle part. Il n'y a pas de régularisation possible. Ils n'ont pas de papiers d'aucune sorte. Les anciens de deux procès se retrouvent porte de la Chapelle dans un café, ils ne font rien, ils ne sont rien. Certains s'en sortent un peu mieux en quittant la France. « Quand Youssouf est sorti de prison, la première chose qu'on a faite avec Thomas Heintz a été de l'emmener dans un bon restaurant de viande » se souvient Rachel Lindon. Il est quelque part en Europe confie l'avocate émue, elle garde le contact via Facebook, elle sait qu'il est marié et qu'il a un enfant. Évidemment elle ne veut pas dire où il est. Elle le protège encore, sort sa photo de son portefeuille, elle est son avocate à vie. Les « plus qu'avocats » dans ces affaires nouent des relations bien plus fortes qu'avec des clients ordinaires. « Bien sûr nous les aidons, mais ils nous apportent aussi beaucoup, on découvre un pays, une culture, on vit tous ensemble quelque chose d'exceptionnel. Et en même temps, ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, les défendre n'aidera pas la Somalie à aller mieux, et l'on se demande parfois à quoi ça sert, tout ça ? » s'interroge Rachel Lindon.

On pourrait croire que la condamnation est un obstacle à la demande d'asile. Hélas, le sort des acquittés n'est pas meilleur. On les a arrachés à leur pays, ils ont subi quatre ans de prison dans l'isolement et le dénuement le plus total, on les a jugés, acquittés et on les laisse sur le bord du trottoir. À cet égard, le cas d'Abdulqader Guled Said acquitté dans le dossier du *Ponant*, est édifiant. Le procès a montré qu'il avait été condamné sur la foi de fausses déclarations. Les six procès-verbaux qui l'incrimaient étaient des faux. Aucun otage ne l'a jamais vu. « Il est sorti de prison le soir même à deux heures du matin, avec

ses affaires dans un sac poubelle et le kit pour indigent qui contient une brosse à dent, 10 tickets de métro et un carte SIM. Personne ne voulait l'accueillir, on a trouvé une somalienne qui a pu l'héberger pour la nuit, puis on lui a payé l'hôtel le temps de trouver un centre d'accueil. Nous l'avons accompagné, l'interprète aussi, raconte son avocat Augustin d'Ollone. Au bout de deux ans on a compris qu'il n'aurait pas l'asile. Il allait de plus en plus mal, un soir on l'a retrouvé dans un caniveau et on s'est dit ça suffit, il faut qu'il retourne en Somalie ». Le problème, c'est qu'il n'a pas de passeport. Le quai d'Orsay oppose une fin de non-recevoir. « J'ai appelé la presse à l'aide et miraculeusement on a trouvé une solution, se souvient l'avocat. Bien sûr qu'on fait plus que notre métier, surtout quand il faut gérer l'après. C'était ça ou il mourait, que vouliez-vous

qu'on fasse ? ». Aux dernières nouvelles, Abdulqader Guled Said s'est marié en Somalie.

Les avocats du *Tribal Kat* vont continuer à défendre leurs clients en prison. Car tout se négocie pied à pied, le droit de travailler, de sortir en promenade, d'avoir des visites. Et puis parce qu'ils sont les seuls, avec les interprètes, à aller les voir. Leur grande crainte ? Qu'on les transfère à l'autre bout de la France, car alors ils ne pourront plus rien. Élise Arfi se prépare déjà à se battre pour faire en sorte que Farhan retrouve enfin sa maman en Somalie. Martin Reynaud, l'un des douze avocats du *Tribal Kat*, a réfléchi longtemps avant de trouver un livre à apporter à son client qui veut apprendre le français en prison « pour ne plus jamais avoir faim ». Le choix s'est imposé avec une poignante évidence : *Le petit prince* de Saint Exupéry.